

SOLLICITEURS D'AUTREFOIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Les recommandations qui appuient de façon chaleureuse — toujours — les sollicitations de places ou de rubans, sont de toutes les époques, car à toutes les époques il y eut des quémandeurs et des personnages influents pour témoigner de leurs vertus exceptionnelles. Le hasard m'a fait tomber entre les mains quelques papiers assez amusants, bien que n'ayant pas une particulière valeur historique, où l'on voit agir patrons et clients auprès des ministres dispensateurs de faveurs utiles ou simplement honorifiques.

Ces documents datent des premières années de la Restauration, et ils se trouvent avoir entre eux, en dépit des apparences contraires, un lien évident, par ce fait que tous les régimes nouvellement établis voient surgir autour d'eux quantité de dévouements souvent inattendus.

I

C'est ainsi qu'un ancien soldat de la Monarchie, de la République et de l'Empire, colonel commandant d'armes de plusieurs places fortes de Sa Majesté Impériale et Royale, et chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, éprouve, en novembre 1814, le besoin d'ajouter au ruban rouge celui de Saint-Louis.

Il avait d'ailleurs de beaux états de services, ce colonel Jean Viennet (ou *de* Viennet) qui comptait vingt-six ans de présence aux armées et cinq campagnes.

Entré en 1760 aux dragons de Languedoc, en qualité de « cadet volontaire », il s'était battu en Allemagne à la fin de la guerre de Sept Ans, puis